

- allocation tactique • actif sous gestion • mandats de CIF • actif sous conseil
- transferts de supports d'investissements • gestion sous mandat • sur-mesure
- formule épargne ou retraite ^[FÉR] • bilan patrimonial & fiscalité ou entrepreneurial
- assurance vie, contrat de capitalisation, Pea, compte titres, Perp, Madelin retraite
- instruments financiers ^(A) : OPC, UC, SCPI, OPCI, FIP, FCPI, FCPR, FPCI, SOFICA

Gestion Privée Financière

Communication à caractère publicitaire et non contractuelle.
Investir c'est risqué, réfléchissez bien avant de vous engager.
Toutes les classes d'actifs et toutes les approches financières sont risquées.

(A)

Construire pour ses clients-investisseurs, selon leurs sensibilité et tolérance au risque, des portefeuilles financiers répondant à leurs horizons, objectifs et contraintes de placements. Ceci grâce à notre savoir faire dans l'analyse, la gestion et la sélection de valeurs sur toutes les catégories de marchés Français et Internationaux.

Analyser le portefeuille d'instruments financiers de ses clients-investisseurs et fournir des études objectives (*Rapport de gestion*) de leurs actifs financiers (*Fonds d'investissement, Trésorerie, Provisions techniques, Fonds de réserves, Fonds propres, Épargne, Bouquet viager, Remploi de cession*) à un moment T.

Mesurer les performances réalisées par chacun des OPC/UC détenus par rapport à leurs indices de références, ainsi que leurs corrélations éventuelles.

Confronter également les OPC/UC en portefeuille selon leurs catégories de marchés et leurs marchés catégoriels.

Identifier l'adéquation entre les allocations stratégiques et tactiques du portefeuille et le couple rendement/risque.

Proposer des arbitrages d'OPC/UC dans le cadre de notre gestion de conviction active.

caréma s'engage à vos côtés pour longtemps !

Les 7 Règles fondamentales pour investir à travers l'Assurance Vie, le Contrat de Capitalisation, le Plan d'Épargne en Action, le Compte-Titres :

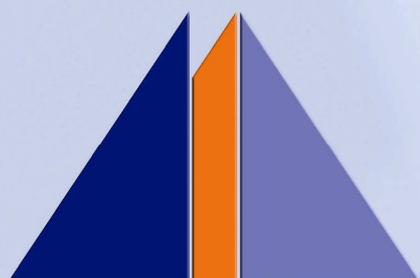
1. Investissez à long terme ;
2. Prenez en compte les valorisations des actifs ;
3. Concentrez-vous sur le rendement réel ;
4. Répartissez vos risques financiers ;
5. Ne suivez pas la foule ;
6. Investissez dans ce que vous comprenez ;
7. Evitez les excès de confiance.



*je suis entrepreneur,
pour ma gestion de trésorerie ; je
mets ma confiance en caréma !*

caréma est une société d'audit, de conseil et d'intermédiation, au cœur des marchés financiers, des assurances et de la gestion patrimoniale & de fortune. Elle met la maîtrise de ses savoir-faire, ses expertises, ses compétences et la qualité de ses conseils privés, au service de personnes physiques ou morales, qu'elles soient investisseurs professionnels ou non professionnels. Son modèle, la gestion privée sur mesure.

*Choisissez l'indépendance et le savoir faire
d'un conseiller en investissements financiers
pour la valorisation de vos actifs !*



caréma
finance - assurances - patrimoine



Alain DIPP
Président de caréma
& Directeur des Pôles
06.37.47.29.79
contact@carema.fr

« caréma se doit de toujours garder l'excellence au centre de ses préoccupations, dans le seul but de servir vos intérêts »

Gestion de Fortune & Patrimoine

Tout le monde a besoin d'un banquier, d'un assureur, d'une société de gestion financière. Mais la bonne fortune, aujourd'hui, c'est d'être accompagné par un conseiller privé et indépendant, capable de discuter technique avec ses contreparties partenaires et possédant également des compétences fiscales, civiles, assurantielles et financières. Compétences mises aussi à la disposition de l'interprofessionnalité avec des experts du Droit et/ou du Chiffre, pour le plus grand bénéfice d'une clientèle communale. caréma sait qu'un patrimoine privé ou professionnel représente le résultat d'efforts consentis et des risques pris durant de nombreuses années. C'est pourquoi, caréma s'engage aux côtés de ses clients-investisseurs, pour concevoir les meilleures stratégies financières, afin d'atteindre des performances nettes annualisées positives^(A) (nettes de frais de gestion et avant prélèvements sociaux et fiscaux) sur une durée de placement long terme. Qu'ils s'agissent d'actifs sous gestion ou d'actifs sous conseil. Un seul impératif : un bon niveau de confiance entre nous !

Approche Patrimoniale Globale (APG) ou Approche Entrepreneuriale Globale (AEG)

Tout investisseur professionnel ou non-professionnel se doit, selon les réglementations en vigueur, de répondre préalablement à un investissement, à des questionnaires spécifiques :

1. Connaissance du prospect & Profil investisseur personne morale ;
2. Connaissance du prospect physique ;
3. Profil investisseur d'une personne physique ;
4. Attestation souscripteur âgé ;
5. Fiche complémentaire souscripteur protégé ;
6. Bilan patrimonial & fiscalité ;
7. Bilan entrepreneurial.

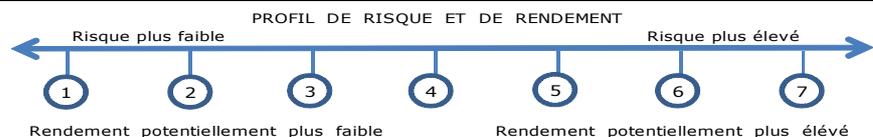
Bénéficiez de 5 sécurités : 1/ Un contrat entre vous et une contrepartie^(***) de renom intermédié par nos soins. 2/ Des préconisations et des services de gestion privée proposés à travers une lettre de mission, un mandat, une convention. 3/ Un délai de rétractation 14 jours (Article L341-16 du CMF) avant de vous engager. 4/ Un délai de renonciation de 30 jours (Article L132-5-1 du CA) après la signature du contrat. 5/ La répartition de vos actifs investis selon une approche financière & un profil de risque et de rendement qui vous correspond.

^(A)pour AVERTISSEMENT : Objectif de performance selon l'approche financière et le profil de risque et de rendement à risque plus élevé, les classes d'actifs et les volatilités à risque plus élevé, une durée de placement long terme. ^(***) Contrepartie : Assurance, Banque, Société de Gestion.

Quel investisseur êtes-vous ?

7 TYPES D'APPROCHES FINANCIERES	APPROCHE						
	Sécuritaire	Modéré	Prudent	Prudent Dynamique	Equilibré	Dynamique	Offensive
(*) (**) Fonds en Euros / OPC	100,00%	80,00%	70,00%	60,00%	50,00%	20,00%	0,00%
(*) (**) Unités de Comptes / OPC	0,00%	20,00%	30,00%	40,00%	50,00%	80,00%	100,00%

OPC : organisme de placements collectif - UC : unités de comptes. (*) Fonds en Euros et Unités de Comptes au sein de l'assurance vie ou contrat de capitalisation. (**) OPC au sein d'un PEA ou d'un Compte Titres.



Choisissez la performance : caréma valorisera vos actifs, pour des gains bien supérieurs au couple rendement-risque sur toutes les classes d'actifs (monétaires, obligataires, actions, alternatifs, à formule, diversifiés, immobilier papier), par conséquent, caréma vous apportera des solutions performantes dans la gestion de vos risques financiers.

Quelle est votre classe d'investissement ?

L'allocation tactique correspond à la gestion active du CIF pour une approche financière adaptée à l'investisseur/assuré. Tarification sur-mesure au-delà de 1.000 000€ investis. Supports : COMPTE-TITRES ; PEA ; ASSURANCE VIE/CAPITALISATION. Devises : Euro, Dollar US, Livre Sterling, Franc Suisse.

CLASSES D'INVESTISSEMENT PRIMO										
CLASSE	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
Capital à investir	20 000 €	25 000 €	30 000 €	35 000 €	40 000 €	45 000 €	50 000 €	55 000 €	60 000 €	65 000 €
Incompressible contrepartie	0,50%	0,50%	0,50%	0,50%	0,50%	0,50%	0,50%	0,50%	0,50%	0,50%
Allocation tactique caréma	900 €	900 €	900 €	900 €	900 €	900 €	900 €	900 €	900 €	900 €
Capital à verser	21 000 €	26 025 €	31 050 €	36 075 €	41 100 €	46 125 €	51 150 €	56 175 €	61 200 €	66 225 €

CLASSES D'INVESTISSEMENT CROISSANCE										
CLASSE	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
Capital à investir	70 000 €	90 000 €	110 000 €	130 000 €	150 000 €	170 000 €	190 000 €	210 000 €	230 000 €	250 000 €
Incompressible contrepartie	0,50%	0,50%	0,50%	0,50%	0,50%	0,50%	0,50%	0,50%	0,50%	0,50%
Allocation tactique caréma	900 €	900 €	900 €	900 €	900 €	900 €	900 €	900 €	900 €	900 €
Capital à verser	71 250 €	91 350 €	111 450 €	131 550 €	151 650 €	171 750 €	191 850 €	211 950 €	232 050 €	252 150 €

CLASSES D'INVESTISSEMENT SÉRÉNITÉ										
CLASSE	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
Capital à investir	300 000 €	350 000 €	400 000 €	450 000 €	500 000 €	600 000 €	700 000 €	800 000 €	900 000 €	1 000 000 €
Incompressible contrepartie	0,50%	0,50%	0,50%	0,50%	0,50%	0,50%	0,50%	0,50%	0,50%	0,50%
Allocation tactique caréma	900 €	900 €	900 €	900 €	900 €	900 €	900 €	900 €	900 €	900 €
Capital à verser	302 400 €	352 650 €	402 900 €	453 150 €	503 400 €	603 900 €	704 400 €	804 900 €	905 400 €	1 005 900 €

Choisissez la liberté : vous décidez du montant de votre placement parmi vos liquidités : ÉPARGNE, BOUQUET VIAGER, EMPLOI DE CESSIION, SOCIÉTÉ CIVILE DE PLACEMENT, FONDS D'INVESTISSEMENT, TRÉSORERIE, PROVISIONS TECHNIQUES, FONDS DE RÉSERVES, FONDS PROPRES.



« L'engagement de caréma à votre égard, est d'assurer la protection et le développement harmonieux de vos actifs au fil des générations »

Quel est votre mandat de C.I.F. ?

MANDAT DÉLÉGUÉ

ACTIF SOUS GESTION

Mandat d'investissements discrétionnaires

Agrégation des lignes
suivi Quotidien du Portefeuille
8 Inventaires mensuels
4 Rapports Trimestriels

Indicateur de Tendance d'Investissements sur OPC/UC du portefeuille
(A: achat/ V: vente/ N : neutre)

Mandat Spécial de Réorientation d'Épargne
(i) quatre arbitrages/an

60€/TTC/mois
(50€/HT/mois)

MANDAT CONSEILLÉ

ACTIF SOUS GESTION

Mandat de conseil en investissements

Agrégation des lignes
suivi Quotidien du Portefeuille

2 Rapports Semestriels

Indicateur de Tendance d'Investissements sur OPC/UC du portefeuille
(A: achat/ V: vente/ N : neutre)

Convention de Réception Transmission d'Ordres
(i) deux arbitrages/an

42€/TTC/mois
(35€/HT/mois)

MANDAT À HORIZON

ACTIF SOUS GESTION

Mandat à horizon d'investissements

Agrégation des lignes
Surveillance STOP LOSS

1 Rapport Annuel

Convention de Réception Transmission d'Ordres
(i) un arbitrage/an

25€/TTC/mois
(20,83€/HT/mois)

+ Rémunération sur l'encours des instruments financiers du portefeuille

+ Commission de surperformance : 12% TTC des gains réalisés au terme

Choisissez la souplesse : Par manque de temps, d'envie, de connaissance financière ou simplement pour vouloir diversifier vos risques de gestion d'actifs, donnez mandat chaque année à **caréma** pour gérer en votre nom et pour votre compte, vous conseiller et vous assister ou mettre en place une allocation tactique figée à un horizon. **caréma** cherchera toujours à vous faire profiter des meilleures opportunités de marchés dans les périodes de hausse tout comme de baisse !

L'ASSURANCE AU LUXEMBOURG

Cadre légal unique en Europe, l'assurance vie ou le contrat de capitalisation Luxembourgeois est axé sur la protection des investisseurs. Les actifs du souscripteur ne peuvent être déposés qu'au sein d'une Banque agréée par le régulateur Luxembourgeois : le CAA (dans le cadre d'une convention de dépôt tripartite) et ils n'entrent pas dans les comptes de l'assureur. En cas de faillite de ce dernier, le souscripteur bénéficie d'un super privilège par rapport aux autres créanciers. Il choisit la devise de son contrat : EUR, USD, GBP, CHF ; la gestion sous mandat ou la gestion libre. *En savoir+ contactez-nous !*

TRANSFERTS DE SUPPORTS D'INVESTISSEMENTS

- Vous possédez un **Plan d'Épargne Populaire (PEP)** ?
- Vous possédez un **Compte Titres (CT)** ?
- Vous possédez un **Plan d'Épargne en Actions (PEA)** ?
- Vous possédez un **Plan d'Épargne Retraite Populaire (PERP)** ?
- Vous possédez un **Madelin Retraite (MR)** ?

Vous n'êtes pas satisfait de la gestion, des services, des performances, du montant des frais sur vos versements ?

Et vous recherchez de la valeur ajoutée ?

Vous pouvez transférer votre support d'investissement auprès de l'une des contreparties partenaires de caréma, tout en conservant l'antériorité fiscale [(PEP)(PERP)(MR)] et effectuer, si vous le désirez, un versement complémentaire jusqu'au plafond en vigueur autorisé.

Ces transferts vous permettront de bénéficier de nos expertises et de nos savoir-faire en gestion privée financière !

ALORS N'HÉSITEZ PLUS, TRANSFÉREZ-LES NOUS !



GESTION SOUS MANDAT

La gestion sous mandat consiste pour un investisseur, à confier à un gérant de fonds d'investissement, la gestion discrétionnaire de ses capitaux.

Normalement accessible à une clientèle de gestion de fortune disposant de capitaux très élevés, caréma vous propose de bénéficier de son accompagnement auprès de ses réseaux de sociétés de gestion agréées par l'AMF, dès cinq millions d'euros investis par une personne morale et quatre cent cinquante mille euros investis par une personne physique. L'intermédiation de caréma vous ouvrira les portes des bureaux des gérants de fonds financiers les plus renommés et performants des places financières Françaises ou Luxembourgeoises.

[FÉR] FORMULE

ÉPARGNE-ou-RETRAITE

Les fourmis s'y retrouveront.

Car, économiser aujourd'hui et au fil de l'eau, par l'entremise de la capitalisation, dans le but de revenus futurs, résulte d'un haut degré de prévoyance, pour ne pas être dépourvu à la bise venue.

Mois après mois, à partir de cinquante euros, vous effectuerez vos versements programmés sur des contrats comme l'assurance Vie ou la Tontine. Ou sur d'autres contrats qui favorisent les réductions d'impôts comme le PERP, le Madelin Retraite, le Madelin Retraite Agricole.

L'administration de ces contrats vous sera proposée en Gestion Pilotée ou en Gestion pour Compte de Tiers par la contrepartie.

ACTIF SOUS CONSEIL

Cette gestion est accessible à partir de 100 000€ investis. Elle permet à un investisseur particulier ou personne morale, disposant d'actifs financiers (une épargne, un bouquet viager, un emploi de cession ou fonds d'investissement, trésorerie, provisions techniques, fonds de réserves, fonds propres) placés dans un PEA ou un compte-titres au sein d'une plateforme bancaire ou d'investissement, de rester investis sur ce support au sein de son établissement financier teneur de compte, sans que celui-ci soit notre partenaire de distribution ; mais de nous confier cet actif financier sous conseil pour : la construction de l'allocation tactique, les arbitrages des OPC, le suivi du portefeuille, les reporting de gestion.

CARÉMA SAS au capital social de 37.000,00 €. RCS Bordeaux 508 818 663 – NAF : 6622Z – N° TVA intracommunautaire FR 78508818663. Siège social, entrée en relation & réclamation client : 8, cours Barbey, Résidence La Navale 33800 BORDEAUX – Tél. 05 24 61 78 91 – Mob. 06 37 47 29 79 – Email : contact@carema.fr – <http://www.carema.fr>. Inscrite à l'ORIAS en qualité de courtier d'assurance ou de réassurance & conseiller en investissements financiers sous le N°09047434 – <https://www.orias.fr/>. Membre de l'ANACOFI-CIF association professionnelle agréée par l'AMF sous N°E001772. Assuré par CGPA, 46 rue Cardinet BP 646 75826 Paris Cedex 17 en responsabilité civile professionnelle et garantie financière conformément au code des assurances & au code monétaire et financier. Autorité de contrôle pour l'Assurance & la Banque : ACPR 61 rue Taitbout 75436 Paris cedex 09 – <http://www.acpr.banque-france.fr>. Autorité de contrôle pour la Finance : AMF, 7 place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 – <http://www.amf-france.org/>. Crédits photos: caréma sas & Getty Images. ^(A) pour AVERTISSEMENT: Document non contractuel. Le fonds en euros est normalement assorti d'une garantie en capital. Les intérêts générés chaque année par le capital sont aussi définitivement acquis. Dans le cas d'un défaut d'un assureur, un fonds de garantie couvre chaque assuré-investisseur et chaque contrat dans la limite légale en vigueur et dans la capacité financière du fonds de garantie. Hors fonds propres et solvabilité financière dudit assureur. Les OPC/UC ne présentent pas de garantie en capital, sauf cas très exceptionnel. Ils sont soumis aux fluctuations des marchés et aucune garantie ne peut être donnée quant à leur évolution future. Par conséquent l'investisseur-assuré est informé que les performances passées des OPC/UC ne préjugent pas des performances futures, ne sont pas constantes dans le temps et ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital.